



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Loir-et-Cher

Commune : Selommes

Autres communes : Périgny

R500

Appellation : Dolmen de Cornevache

Monument(s)

Appellation : Dolmen de Cornevache

Protection : classement

Arrêté : classement le 31/03/1980

Étendue de la protection : Dolmen de Cornevache y compris une bande de terrain de 2, 50 m autour (cad. H 132) : classement par arrêté du 31 mars 1980

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.